



**Arrêté n°D323048AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D127**

STAM Terres de Lorraine

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

**SUR la demande de la Direction Appui aux Territoires et Environnement en date du 13/02/2023**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une action de sauvegarde des amphibiens nécessitant des travaux de pose et de dépose de filets de protection en accotement le long de la RD n° D127 entre les PR 0+745 et 1+085, sur le territoire de la commune de Vandeléville.

**SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;**

## **ARRETE**

**Article 1-** Du jeudi 16 février 2023 au vendredi 24 février 2023 ainsi que du lundi 3 avril 2023 au vendredi 7 avril 2023 de 07H30 à 18H30 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D127 entre les PR 0+745 et 1+085, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de piquets K10.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge des services territoriaux STAM TERRES DE LORRAINE -Centre d'exploitation de VANDELEVILLE.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

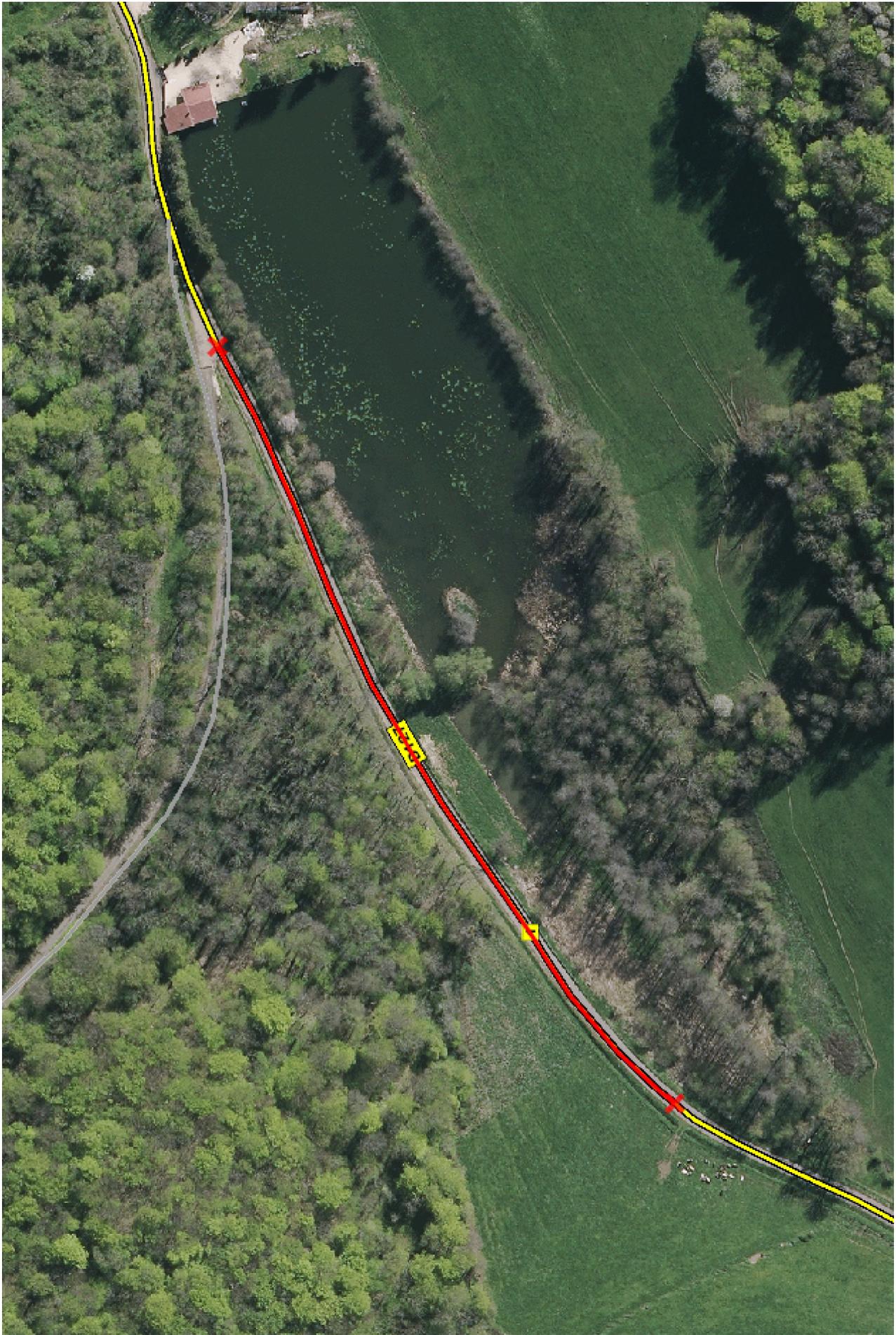
- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

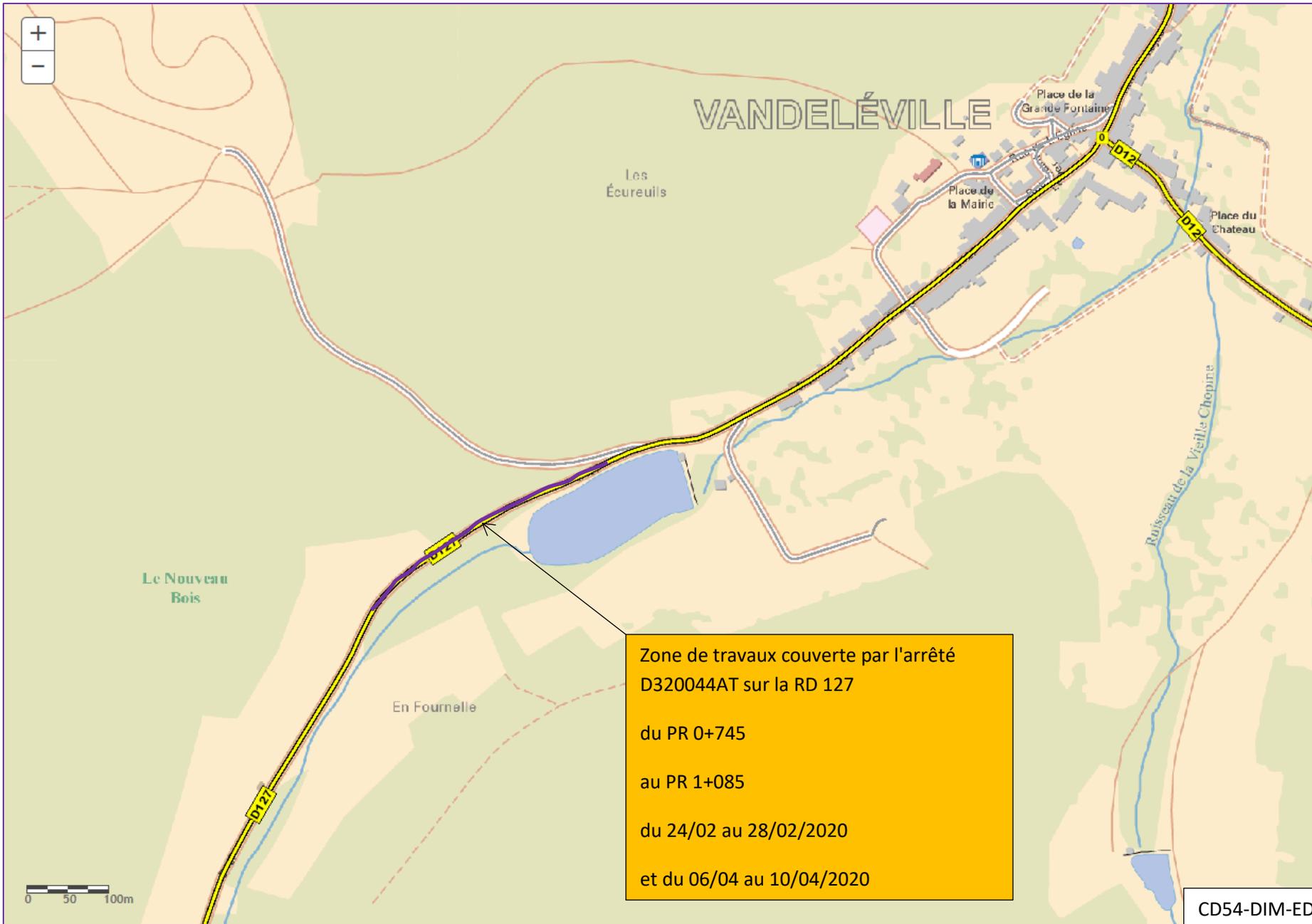
Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Vandeléville,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 14 Février 2023**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité





**LEGENDE**

Zone chantier

Route barrée

Déviatio

RD



Sens déviation



Zone de travaux couverte par l'arrêté  
D320044AT sur la RD 127  
du PR 0+745  
au PR 1+085  
du 24/02 au 28/02/2020  
et du 06/04 au 10/04/2020

